L'impact éventuel de la prolongation de 10 ans de Doel 1 et 2 sur la production d'énergie renouvelable en Wallonie

• Session: 2015-2016

• Année : 2016

• N°: 208 (2015-2016) 1

## • Question écrite du 18/12/2015

- o de LEGASSE Dimitri
- o à FURLAN Paul, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Energie

Ce lundi 30 novembre, le Gouvernement fédéral concluait un accord avec Electrabel, actant de la sorte la dernière étape pour confirmer que les réacteurs nucléaires de Doel 1 et 2 seront prolongés de 10 ans. Cette décision a évidemment fait l'objet d'énormément de contestation, notamment dans le contexte de la COP 21.

Cette décision pourrait avoir un impact directement négatif dans l'investissement de la Belgique en matière de production d'énergie renouvelable. En effet, selon un expert, "le nucléaire empêche le développement du renouvelable, car il n'est pas complémentaire. Le nucléaire empêche le développement des unités de production flexibles comme les centrales au gaz. Il entrave également le développement de solutions comme la gestion de la demande. Or, il est nécessaire de disposer d'unités flexibles à côté du renouvelable qui est, par nature, variable."

Mes questions sont les suivantes :

- la décision de prolongation de Doel 1 et 2 aura-t-elle un impact négatif dans l'investissement de la Région wallonne dans le secteur des énergies renouvelables;
- le cas échéant, peut-on chiffrer cet impact?

## Réponse du 10/02/2016

## o de FURLAN Paul

Depuis de nombreuses années, la Belgique a privilégié une stratégie énergétique favorable à l'énergie nucléaire afin d'assurer la stabilité du coût de production de l'électricité, la compétitivité, la sécurité d'approvisionnement tout en arguant qu'elle répondait aux besoins en électricité décarbonée de la Belgique. Il y a peu, la prolongation des centrales de Doel 1 et 2 a été confirmée par l'autorité fédérale.

Outre les dangers qu'elle semble représenter, la prolongation des centrales pourrait avoir des répercussions négatives, entre autres sur le développement des énergies renouvelables

Tout d'abord, le marché belge de production d'électricité pourrait se retrouver en situation « over capacity ». En effet, la capacité de production d'électricité en Belgique avoisine les

1 sur 2 17-02-16 10:39

20.000 mégawatts et la capacité d'import s'élève à environ 4.500 mégawatts, tandis que dans le cas le plus extrême 14.250 mégawatts de capacité de production seraient nécessaires. Cette surcapacité de production d'électricité risque d'une part de créer un climat de méfiance auprès des investisseurs qui préparent de nouveaux projets renouvelables ; et d'autre part d'impacter le développement des centrales gaz nécessaires au back-up des énergies renouvelables. Le nucléaire, de par son manque de flexibilité n'apparait pas comme la solution la plus compatible avec l'optimalisation de la production renouvelable intermittente.

En outre, la promotion des énergies renouvelables tend à faire évoluer les réseaux actuels vers des systèmes décentralisés ce qui nécessitera des investissements pour les adaptations des réseaux électriques. La prolongation des centrales nucléaires (systèmes centralisés) pourrait créer des 'lock-in effect' en freinant la transformation des réseaux, indispensable pour la bonne intégration des productions d'électricité renouvelable.

Enfin, les investissements liés au nucléaire risqueront de mobiliser d'énormes moyens financiers et humains, dont seront forcément privées les alternatives. Cet « effet d'éviction : pourra concerner la recherche, le financement par les banques et les institutions internationales, de même que les dépenses des compagnies électriques.

Les objectifs européens en matière d'énergie ont poussé la Wallonie à soutenir financièrement la promotion des énergies renouvelables. Afin de renforcer la confiance des investisseurs, la Région a d'ailleurs fixé les enveloppes de certificats verts destinées à soutenir l'électricité renouvelable, et ce jusqu'à 2024. Dans ce contexte, la prolongation des centrales nucléaires pourrait impacter de manière indirecte ces investissements.

2 sur 2 17-02-16 10:39